



## Département de l'Aude

### COMMUNE DE SAINT AMANS

Séance du 22/10/2019

---

<b>Membres en exercice :</b> 6	Date de la convocation: 11/10/2019
<b>Présents : 5</b>	<i>L'an deux mille dix-neuf et le vingt-deux octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel GALANT</i>
<b>Votants: 5</b>	<b>Présents :</b> Michel GALANT, Bernard NAUDINAT, Martine NAUDINAT, Kevin ZANIN, Sébastien ZANIN
<b>Pour: 5</b>	<b>Excusés:</b> Philippe FOURNIER
<b>Contre: 0</b>	<b>Absents:</b>
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Secrétaire de séance:</b> Martine NAUDINAT

---

### Objet: Motion de soutien, services publics - 2019\_DE\_012

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet présenté dans le cadre de la déconcentration de proximité du département de l'Aude,

VU la fermeture programmée des trésoreries de proximité pour les remplacer par des points de contact (permanence dans les mairies, bus itinérants, rendez-vous par vidéo, présence ponctuelle dans les Maisons France Service (MFS) ex MSAP)

VU le projet de transfert des missions topographiques à l'IGN,

VU le souhait exprimé lors du grand débat pour que les services publics soient maintenus compte tenu de leur rôle de cohésion sociale et d'équilibre territorial,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE DE :

- 1) S'OPPOSER fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural,
- 2) S'OPPOSER au projet de création d'agences comptables et de transfert des missions topographiques,
- 3) EXIGER le maintien de trésoreries de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles en matière de recouvrement de l'impôt, de tenue de comptes des hôpitaux, des EHPAD, des collectivités locales et établissements publics locaux.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire  
Michel GALANT

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 24/10/2019

PREFECTURE DE L'AUDE  
SERVICE DU COURRIER

28 OCT. 2019

11836 CARCASSONNE CEDEX 9